
**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 26 Septembre 2014

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 14

Date de convocation : 22 Septembre 2014

Date d'affichage : 3 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six du mois de septembre, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Alice ANGOT, Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT, Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Jean-Pierre MAVIT, Joëlle MOREAU.

Absent excusé : Patrice MAY

Alice ANGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 29 Août 2014.

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts Directs. D'après la liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et de 12 noms pour les commissaires suppléants proposée au Service Fiscalité Directe Locale, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'ont été nommés Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de Préaux du Perche :

Commissaires titulaires

LENAERTS Patrick

GUERIN Roselyne

BARD Patrick

LEFEUVRE Nicole

BERTRAND Marie- Françoise

Commissaires suppléants

ANGOT Alice

GRUSZKOWSKI Christiane

LUCAS Hervé

BACLE Denis

BEAUFILS Arlette

Hors Commune

MAY André

Hors commune

DESCHAMPS Daniel

Restauration des vitraux de l'église : état des lieux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Atelier Loire a posé un vitrail restauré cette semaine. A l'occasion de son passage, l'Atelier Loire a également retiré les deux derniers vitraux à restaurer qui devraient être de retour entre le 15 et le 20 octobre 2014.

Il rappelle le coût total de la restauration des vitraux de l'église, 65469,04 € TTC soit 54557,53 € HT et fait un nouveau point sur les subventions envisagées :

- D.R.A.C. 16422 €
- L'Association Préaux Patrimoine 6840 €
- La Fondation du Patrimoine 6840 €
- Fondation Bettencourt-Schuller 8000 €
- Fondation Aliyev 4000 €
- Le Pèlerin 5000 €
- Port-folios 1020 €
- Don Patrick Bard 250 €
- Vente aux enchères 1500 €
- Crédit Agricole 2500 €

Solde restant à la charge de la Commune ... 2185,53 €

Compte-rendu Commission Travaux – Chemins

Monsieur Patrick LENAERTS fait le compte-rendu au Conseil municipal de la Commission Travaux - Chemins du 18 septembre dernier :

- **Chemin de la Petite Galotière** : il se trouve en partie inondé depuis deux hivers, il conviendrait de le rehausser de 20 à 30 cm de cailloux. L'entreprise Heuland doit proposer un devis pour ces travaux.
- **Chemin commun de la Grande Courbetière** : les habitants de ce lieu-dit souhaitent faire don de leur chemin à la Commune pour qu'elle effectue les travaux d'entretien nécessaires (curage du fossé et apport de cailloux pour canaliser l'eau venant de la Petite Courbetière). Monsieur le Maire ajoute que les frais notariés liés à cet éventuel don seraient à la charge des propriétaires actuels.

Après ce chemin commun se situe un chemin communal d'environ 300 mètres qui ne débouche nulle part. La Commission pense qu'il serait souhaitable de vendre ce chemin qui ne présente plus d'intérêt pour la commune. Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique sera nécessaire pour la vente de ce chemin communal.

- **Chemins de randonnée** : la commission propose d'installer des panneaux de signalisation de « courtoisie » sur les trois chemins qui rejoignent le bourg : les Gonnières, la Croix et la Basse Passière. Un modèle de panneau sera présenté au Conseil municipal par la suite.
- **Travaux divers** : nettoyage du béton désactivé et réfection de l'enduit des murets auprès de l'église et devant la mairie ; peinture des noms des soldats inscrits sur le monument aux morts. Ces travaux sont à réaliser avant le 10 novembre 2014.

Monsieur le Maire revient sur l'arrêté municipal, pris le 12 juillet 2014, interdisant le stationnement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sur les emplacements situés devant l'école, auprès de la salle des fêtes et sur

le parking du cimetière et constate qu'il n'est pas respecté. Il envisage donc l'achat de panneaux de signalisation pour matérialiser l'arrêt.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat de panneaux de signalisation « stationnement interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ».

Compte-rendu Commission Cantine

Monsieur Patrick LENAERTS fait le compte-rendu au Conseil municipal de la Commission Cantine du 9 septembre dernier.

Il rappelle les horaires de travail et les fonctions exercées par Madame Véronique GAUTHIER, cantinière. Elle est chargée de la préparation et de la distribution des repas, du nettoyage, de la rédaction des menus et de la gestion des approvisionnements.

Le passage aux produits issus de l'agriculture biologique est en projet. Il demande un temps de préparation plus important. La charge de travail étant assez soutenue jusqu'à la distribution des repas, il conviendrait de libérer du temps à la cantinière, et d'envisager une nouvelle organisation avec le personnel de la Communauté de communes Perche Sud.

Ainsi, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Isabelle BARBU viendra en soutien à la cantine scolaire de 11h15 à 12h00 à partir du lundi 29 septembre 2014.

Monsieur Patrick LENAERTS précise que la Commission Cantine a décidé d'augmenter le tarif des repas pour l'année scolaire 2014-2015. Le repas « enfant » passe de 3,15 € à 3,20 € et le repas « adulte » de 3,41 € à 3,50 €.

Vote des indemnités de conseil et de budget du Trésorier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Benoît HELIAS a pris ses fonctions à la Trésorerie le 1^{er} Juillet 2014, en remplacement de Madame Valérie HELIAS. Il évoque ensuite le courriel de Monsieur HELIAS sollicitant l'attribution d'indemnités de conseil et de budget des comptables pour l'année 2014.

Une discussion s'ensuit sur les modalités d'attribution de ces indemnités ; Monsieur le Maire précise que « les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas verser les indemnités de conseil et de budget sollicitées par Monsieur HELIAS.

Travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux d'éclairage font l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 5 612,40 € ; soit 40 % du coût total prévisionnel des travaux qui s'élève à 14 031 € HT, d'après le devis réalisé par Jean-Marc GRESTEAU.

Questions diverses

- Présentation de l’affiche et de l’invitation pour le spectacle commémoratif citoyen qui se tiendra le lundi 10 novembre 2014 à 19h. Point sur la liste des participants à cette commémoration.
- Réponse favorable du Conseil municipal à la demande d’autorisation de Monsieur et Madame GUEUX pour la mise en place d’un panneau « voie sans issue » sur le chemin qui mène à leur habitation au lieu-dit La Momichinière.
- Réflexion sur la création d’une commune nouvelle. Une rencontre entre les Maires des communes de la Communautés de communes Perche Sud est prévue le lundi 29 septembre 2014.
- Plan Numérique Ornaï – information du Conseil Général : l’installation de la fibre optique dans une commune coûte environ 36 000 € et serait à la charge des communes.
- Réunion publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisée par le Pays Perche Ornaï SIDTP, le lundi 6 octobre 2014 à 18h30 au Carré du Perche à Mortagne au Perche.